

Conseil communautaire du 12 décembre 2023

Mardi 12 décembre 2023 marque le dernier conseil communautaire de l'année à Lorient Agglomération. 73 élus sont réunis pour étudier et débattre des orientations stratégiques et des projets à l'ordre du jour. Parmi les gros dossiers de fin d'année, le débat d'orientations budgétaires évoquera l'orientation du budget de l'EPCI pour 2024, dans un contexte d'inflation et d'augmentation des taux d'intérêt. Alors que le FIC se conclut fin 2023, 9 projets sont encore éligibles, avant le lancement du Contrat Territorial : dans le prolongement du FIC, il proposera des aides proportionnées et équitables aux communes. Concernant les mobilités, RATP Dév se voit renouvelée dans son rôle de délégataire du réseau IziLo avec quelques nouveautés, dont la mise en place d'un service de location de vélos et le développement du réseau urbain. Un nouveau bateau électrique viendra prochainement compléter la flotte IziLo, et l'aide à l'achat de vélos est prolongée sur 2024. Sur le volet de la transition écologique, Lorient Agglomération révisé la grille tarifaire des services de l'eau afin de garantir un service public, tandis que l'aide à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie est reconduite et étendue aux associations gestionnaires de jardins familiaux. L'agglomération accompagne la croissance économique avec un effort particulier sur le développement des parcs d'activité économique pour lesquels une mission a été constituée et un inventaire réalisé. Enfin, les 3 espaces muséographiques de Lorient Agglomération sont à nouveau délégués à la Sellor pour en assurer la gestion et l'animation, tandis qu'un nouveau schéma de développement touristique est présenté au conseil afin d'accompagner la croissance du tourisme dans le respect des richesses et des équilibres du territoire.

I. Ressources, Finances et Administration Générale

Deux nouvelles conseillères communautaires

Suite à deux démissions, Dominique Eliot, maire de Lanvaudan, et Morgane Christien, adjointe au maire de Lorient, rejoignent les élus communautaires et intègrent deux commissions.

Le 20 octobre 2023, Dominique Eliot a été élue en qualité de Maire de Lanvaudan. Elle succède à Dominique Béghin, qui avait démissionné de son mandat de maire en août pour raison de santé, et à Jacky Lancelot, premier adjoint et maire par intérim. Cette élection a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseillère communautaire titulaire à Dominique Eliot et de Conseiller communautaire suppléant à Jacky Lancelot, son premier adjoint. Dominique Eliot intègre également la Commission Aménagement, mobilités et habitat.

Lydie Le Pabic, Conseillère communautaire titulaire, a présenté sa démission le 25 octobre 2023. La démission de Lydie Le Pabic a pour effet immédiat de conférer la qualité de Conseillère communautaire à Morgane Christien. Madame Christien est adjointe à la mairie de Lorient, déléguée à l'enfance, à l'éducation, à la vie étudiante, à la prévention santé et à l'administration générale. Elle intègre la commission Attractivité et Développement économique de Lorient Agglomération.

Débat d'orientation budgétaire 2024 BUDGET PRINCIPAL

Le vote du budget 2024 interviendra dans un contexte d'incertitudes liées au contexte économique et international avec notamment une inflation qui demeure à un niveau élevé. Ce contexte appelle à une vigilance renforcée de nos dépenses de fonctionnement, nonobstant la volonté de poursuivre une dynamique d'investissements fortes, pour réaliser les projets prévus dans le projet de territoire.

Pour Fabrice Loher, président de Lorient Agglomération et maire de Lorient : *« Les orientations budgétaires proposées sont marquées en 2024 par le volontarisme de nos choix. Elles correspondent à la 3ème année de mise en œuvre de notre projet de territoire. Les investissements que nous décidons atteignent un niveau historiquement élevé nécessaire pour la poursuite de la mise en œuvre de nos politiques publiques (patrimoine, environnement, mobilités du quotidien, habitat, fonds de concours aux communes, etc...). La gestion saine de notre établissement qui se manifeste par un niveau d'endettement soutenable et une capacité de désendettement contrôlée permet d'atteindre ce niveau d'investissement malgré une santé financière sous l'effet de la conjoncture. Ces objectifs ambitieux nous imposent un exercice de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement malgré une poussée inflationniste encore forte et persistante en 2024. Le choix d'un maintien de nos efforts de soutien dans le cadre de nos partenariats plus que jamais nécessaire en temps de crise est retenu dont la répartition sera proposée au moment des arbitrages budgétaires. Les processus de négociation engagés pour les renouvellements de délégations de services publics (équipements muséographiques, centres nautiques et hébergements et espaces événementiels) ont abouti à des signatures de contrats financièrement favorables pour Lorient Agglomération. La forte attractivité confirmée de notre territoire permet d'envisager le maintien d'une bonne dynamique de nos recettes fiscales en 2024. C'est en maintenant une politique d'accélération de nos investissements très volontariste que nous pourrions poursuivre la mise en œuvre, déjà bien engagée, de notre projet de territoire. Décarboner nécessite des ressources. Celles-ci seront le résultat d'un développement raisonné de notre territoire».*

Un niveau d'investissement toujours soutenu :

Les principales orientations budgétaires de 2024 consistent au maintien d'un niveau d'investissement historiquement élevé (57M€ prévus en 2024, 50,46M€ au BP 2023 et 47,56M€ au BP 2022) nécessaire pour la poursuite de la mise en œuvre de nos politiques publiques (parcs d'activité économique, assainissement, patrimoine, mobilités du quotidien, habitat, fonds de concours aux communes, etc...)

Une dette maîtrisée et peu risquée

Dans l'attente des derniers éléments d'équilibrage, le recours à l'emprunt sur 2024 est envisagé à hauteur de 44 M€ et malgré le maintien d'un niveau d'investissement élevé, le ratio de désendettement de Lorient Agglomération restera favorable à hauteur de 6 années.

Si la structuration de la dette est plutôt favorable à Lorient Agglomération, l'année 2024 connaîtra une augmentation très nette des frais financiers en section de fonctionnement en lien avec l'augmentation des taux d'intérêts.

Des dépenses de fonctionnement contraintes

Les dépenses réelles de fonctionnement proposées pour 2024 s'élèveraient aux alentours de 133 M€ contre 124 M€ en 2023.

Comme toutes les collectivités, l'intercommunalité fait face à une augmentation de ses charges de fonctionnement à hauteur de 9% du fait de plusieurs facteurs exogènes : l'augmentation du coût des fluides, des carburants, de l'inflation au sens large.

Les hausses mécaniques de la masse salariale participent à ces augmentations des charges de fonctionnement : effet en année pleine du relèvement de la valeur du point d'indice, revalorisation du premier indice de rémunération de la fonction publique, augmentation de 5 points d'indice pour tous les agents et augmentation de la cotisation CNRACL de 1%.

La section de fonctionnement du budget principal devra aussi contribuer plus fortement à l'équilibre du budget annexe transports afin d'assurer la transition écologique de la flotte de bus.

Des recettes de fonctionnement en hausse

Dans ce contexte, le territoire peut se féliciter du dynamisme de son économie qui lui permet de percevoir des recettes en hausse en maintenant une fiscalité constante.

Les recettes réelles de fonctionnement sont attendues à hauteur de 148 M€ contre 141 M€ en 2023.

Un pacte de cohérence entre collectivités et Région pour mieux coopérer

Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté et Blavet Bellevue Océan Communauté s'engagent avec la Région Bretagne à travers un Pacte de cohérence régional et territorial. Ce nouvel outil vise à mieux coordonner la coopération à l'échelle d'un bassin de vie autour de grands thèmes prioritaires.

Stratégie économique, solidarité territoriale - centralités (foncier, logement), stratégie énergétique et climatique, ressources et mobilités : ce sont les quatre thématiques prioritaires et structurantes du nouveau Pacte de cohésion régional et territorial.

Signé par Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté et Blavet Bellevue Océan Communauté, ce pacte renforce la coopération déjà existante entre les 3 intercommunalités. Le pacte de cohérence régional et territorial est un outil créé par la Région Bretagne dans le cadre de la Breizh Cop. Il doit permettre de définir collectivement, à l'échelle des Schémas de cohérence territoriale (SCOT), des priorités d'action partagées. Pour la Région, l'objectif est de territorialiser les modalités de mise en œuvre des politiques régionales, afin de différencier les soutiens financiers selon les fragilités des territoires. Chaque pacte constitue une feuille de route pour agir sur des enjeux locaux de logement, d'économie, de transport, d'énergie, de déchets ou encore de préservation des ressources naturelles.



Le Pacte de cohérence régional et territorial de Lorient Agglomération et de ses deux intercommunalités voisines sera animé et évalué par Audélor. Pour chacun des 4 thèmes prioritaires, le pacte décline un diagnostic, des enjeux et les engagements des EPCI et de la Région Bretagne. S'il n'est pas doté de financements, le Pacte servira néanmoins de référentiel dans la relation entre les collectivités et la Région. Des conventions thématiques viendront compléter ces engagements.

Garanties d'emprunts au titre du logement social : nouveaux critères d'attribution

Après la fusion des OPH* du Morbihan au 1er janvier 2023 pour donner naissance à Morbihan Habitat, Lorient Agglomération veut revoir le dispositif de garantie d'emprunts pour les opérations de construction ou de réhabilitation des logements locatifs sociaux. Par ailleurs, le nouvel office diversifie ses financements via l'émission de titres participatifs, afin de soutenir ses projets de construction et de rénovation.

237 millions d'euros : c'est le total des garanties d'emprunts en faveur du logement social accordées par Lorient Agglomération depuis 2008. L'agglomération, de par sa compétence en matière d'équilibre social de l'habitat, accorde des garanties d'emprunt pour les opérations de construction ou de réhabilitation de logements sociaux qu'elle programme. Les organismes ainsi garantis sont les CCAS, les organismes d'HLM et toute association ou organisation d'utilité publique intervenant dans les constructions de logements pour personnes âgées, handicapées ou en difficulté sociale.

Grâce à cette garantie accordée par Lorient Agglomération, les organismes de logement social bénéficient de prêts à des conditions avantageuses, permettant de dégager de nouvelles capacités financières pour de futurs projets. La gratuité de la garantie de la collectivité a un effet de levier sur la production et la réhabilitation de logements à caractère social.

Avec la fusion des 3 OPH du Morbihan opérée au 1^{er} janvier 2023, Lorient Agglomération souhaite revoir les critères d'attribution d'une garantie au titre du logement social. Ces nouvelles règles sont effectives à compter du 1^{er} octobre 2023.

Ainsi, pour la construction neuve ou l'acquisition-amélioration, sont concernés :

- Les programmes locatifs sociaux neufs de la programmation (PLUS, PLAI, PLS)**
- La phase locative des prêts sociaux en location-accession (PSLA)
- Les opérations immobilières réalisées par un OPH pour la police, la gendarmerie, les services pénitentiaires ou les pompiers
- Les opérations immobilières de coopératives d'habitants en partenariat avec un organisme HLM et inscrites dans la programmation
- 50% des prêts de l'ensemble des bailleurs sociaux sur les 25 communes

Pour les opérations de réhabilitation, sont concernés :

- Les programmes financés en PAM (prêt d'amélioration), PRU (prêt de renouvellement urbain), Prêts Energie, PHARE (prêt habitat amélioration restructuration, extension)
- 100% des prêts de Morbihan Habitat sur les 25 communes
- 50% des prêts des autres bailleurs sociaux sur les 25 communes de l'agglomération
- L'octroi de la garantie d'emprunt sera décidé par le Bureau Communautaire selon les caractéristiques financières des emprunts. Une analyse financière des principaux emprunteurs pourra être demandée tous les deux ans

Emission de titres participatifs par Morbihan Habitat

Morbihan Habitat a adopté un plan ambitieux de construction de logements sociaux et de rénovation de son parc de 32 000 logements. Afin de mener ces travaux, l'office doit augmenter sa capacité d'investissement et a décidé d'émettre des titres participatifs pour augmenter ses fonds propres (en plus des emprunts et subventions). Lorient Agglomération souhaite souscrire à ces titres participatifs à hauteur de **2,5 M€ en 2024**. Un investissement qui serait renouvelé chaque année.

**Offices publics de l'habitat*

***Prêt locatif à usage social, prêt locatif aidé d'intégration, prêt locatif social*

Un nouveau Contrat Territorial avec les communes, plus simple, plus juste et plus efficace

Dans le prolongement du FIC (Fonds d'Intervention Communautaire) qui se termine fin 2023, Lorient Agglomération met en place un Contrat Territorial. Plus simple et plus équitable, il dispose d'une enveloppe de 7 M€ pour accompagner les projets structurants des communes.

Déclinaison de son Projet de Territoire, notamment l'axe 4 « Equilibrer », le Contrat Territorial poursuit l'action menée par le FIC depuis 2018 : faciliter et accélérer les projets des communes, assurer un développement équilibré du territoire et améliorer l'attractivité.

Opérationnel dès le 1^{er} janvier 2024, le nouveau Contrat Territorial (regroupement des anciens FIC, FIC aux ruralités et FIC numérique) promet un accompagnement sur-mesure des communes, avec un équilibre entre les territoires urbains et ruraux. Ce nouveau fonds de concours renforce la solidarité communautaire en direction des communes plus excentrées. Il vient soutenir les projets de toutes thématiques relevant de celles développées dans le Projet de Territoire et répondant aux enjeux principaux de dimension supracommunale, transition énergétique/écologique, ruralité, culture et sport.

L'enveloppe globale du Contrat Territorial est de 7,1 millions d'euros. Elle est répartie selon plusieurs critères entre les communes, chacune bénéficiant d'un montant global unique pour 5 ans (2024-2028) résultant d'une partition mixte :

- 1,5 M€ partagé équitablement entre les 25 communes du territoire, soit 60 000 € par commune
- 5,5 M€ répartis selon 5 critères discriminants (classification INSEE 2022 / potentiel financier final par habitant / part de population de 3 à 16 ans / longueur de voirie par habitant / part de bénéficiaires de l'aide au logement).

A retenir :

- 7,1 M€ sur 5 ans
- une répartition plus équitable
- un fonctionnement simplifié

Un montant plancher minimum de l'aide a été établi à 237 000 €. Groix bénéficie d'une bonification de 40 000 €. Comme pour le FIC, les fonds de concours ne pourront pas excéder la part de financement du projet assumée par la commune (minimum 20% de l'ensemble des financements publics). Chaque enveloppe communale pourra servir à plusieurs projets sur la période 2024-2028.

A titre d'exemple, la commune d'Inguiniel bénéficiera d'une enveloppe globale de 397 000 €, Groix de 291 000 €, Lorient de 274 000 €, et Gâvres, Locmiquélic, Quéven, Larmor-Plage et Ploemeur auront chacune 237 000 € (montant plancher).

FIC : derniers projets avant la clôture du fonds

Fonds de concours destiné à soutenir les projets d'investissements des communes, le FIC se termine fin 2023. Plus de cent projets ont été subventionnés par le FIC et ses déclinaisons en 5 ans. Huit derniers projets sollicitent le FIC avant sa clôture, portant à 99% le taux d'attribution de l'enveloppe totale de 5 M€.

Depuis 2018, le FIC (Fonds d'Intervention Communautaire) soutient les projets structurants des communes du territoire. Doté d'une enveloppe globale de 5 M€ répartie en 2 phases, le FIC a permis d'accompagner et d'accélérer plus d'une centaine de projets si toutes les communes. Alors que la deuxième phase du FIC (2021-2023) arrive à son terme au 31 décembre 2023, les derniers projets sont présentés au Conseil Communautaire. Il s'agit de 8 projets émanant de 6 communes, sollicitant un montant global de plus de 469 000 €.

Riantec : création d'une salle sportive

La commune souhaite construire un nouvel équipement sportif pour remplacer le dojo actuel vétuste et de capacité limitée. Plus grand (300 m²) et évolutif, le nouvel équipement pourra accueillir le judo, avec un tatami de plus de 150 m², mais aussi d'autres activités déjà existantes sur le site de Kerdurand : gym, yoga, danse bretonne, danse tahitienne, sophrologie... La ville de Riantec a retenu un site pour accueillir son équipement sportif : un terrain à proximité du collège et des autres équipements sportifs (terrain de foot, piscine, boulodrome, terrains de tennis). Par souci de sobriété foncière, la nouvelle salle utilisera un parking existant, et le bâtiment répondra aux exigences de performance énergétique. Le coût global est estimé à 850 000 € HT, Riantec sollicite une aide de 100 000 € au titre du FIC.



Lanvaudan : travaux à la mairie avec création et restauration de l'église Saint Maudez

Lanvaudan présente deux projets. Le premier concerne la mairie et les nécessaires travaux de rénovation thermique à mener selon un diagnostic détaillé (programme ACTEE*) : remplacement des éclairages et des huisseries, installation d'une pompe à chaleur et d'un plancher chauffant. Dans le même temps, la mairie souhaite créer un local attenant, afin d'agrandir l'espace d'accueil du public et d'améliorer l'accessibilité. Le local pourrait devenir un tiers-lieu polyvalent, accueillant les associations et les permanences de partenaires, un espace de coworking... Le budget global de cette opération s'élève à 147 428 € HT, l'aide sollicitée au titre du FIC est de 51 600 €.

En parallèle, Lanvaudan prévoit de restaurer l'église Saint Maudez, en centre-bourg, datant de 1642 : s'il n'est pas protégé au titre des Monuments Historiques, son importance dans la vie locale impose de mener les travaux de restauration définis par un cabinet d'architectes spécialisés. Des visites commentées seront menées pendant les travaux en 4 phases, et à l'issue du chantier, l'église sera davantage valorisée. Les travaux portent sur : les couvertures, l'installation électrique, la restauration des façades, des fonds baptismaux ou encore des boiseries du chœur et de la sacristie. Le coût global des 2 premières tranches de travaux est de 365 000 € HT. Lanvaudan sollicite une aide de 73 000 €.

**Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique*

Guidel : aménagement d'un nouveau centre de loisirs

Après le déménagement du Saute-Mouton, centre de loisirs et ACM (accueil collectif des mineurs) vers les écoles pendant le Covid, les effectifs ont trop progressé pour permettre à la structure de réintégrer les locaux de Villeneuve Ellé. La mairie souhaite profiter de l'opportunité offerte par le

départ d'une association qui occupait un bâtiment de l'ancienne école maternelle Polignac pour y installer Saute-Mouton. Des travaux d'aménagement sont nécessaires pour rénover les locaux et améliorer l'accueil des enfants : rénovation des sanitaires et des sols, pose de nouvelles fenêtres, achat de matériels et de mobiliers... La structure pourra accueillir jusqu'à 124 enfants, elle sera ouverte le mercredi et lors des vacances scolaires. Le coût prévisionnel est de 129 000 € HT, et Guidel sollicite une aide de 19 000 € au titre du FIC.

Languidic : construction d'un complexe sportif adapté au twirling bâton

Alors que Languidic accueille chaque année de nouveaux habitants (croissance annuelle de 2%) et de nouveaux sportifs issus des communes voisines, les installations sportives existantes deviennent insuffisantes. La Ville souhaite construire un nouvel équipement sportif dans le futur quartier de Coët Mousset, où un vaste projet d'aménagement intergénérationnel est en cours. Il comprendra une salle multisports, des bureaux, une salle de musculation, une autre pour les arts martiaux, une salle de danse, un club house, une tribune. Le bâtiment sera organisé sur deux niveaux, suivant la pente naturelle du site, avec une hauteur de 12 m sous plafond pour accueillir les compétitions de twirling. La première tranche concerne le gros œuvre et le terrassement spécifiques du fait du dénivelé, pour un coût prévisionnel de 2,7 M€ HT. Languidic sollicite une aide de 100 000 €.

Gâvres : aménagements urbains et liaisons douces

La commune de Gâvres poursuit ses aménagements piétons et vélos afin de mailler la ville et ses services, et souhaite sécuriser le partage de la rue de la Grande Plage, de la promenade du Front de mer et de l'esplanade du cimetière. La demande d'aide porte sur les travaux hors voirie : terrassement, empiérement, mobilier urbain, espace verts, platelage, éclairage... L'objectif est de mieux sécuriser la circulation des piétons et des cycles en front de mer et aux abords du cimetière, tout en favorisant les déplacements doux dans un environnement agréable et paysager. L'opération s'élève à 420 000 € HT pour lesquels Gâvres sollicite une aide de 8 650 € au titre du FIC.

Locmiquélic : aménagement de la Grande Rue

Alors que Lorient Agglomération réalisait des travaux sur les réseaux enterrés, la Ville de Locmiquélic a engagé une réflexion sur la requalification de la Grande Rue : les élus souhaitent donner un nouveau visage à cet axe du centre-bourg et améliorer le cadre de vie, en concertation avec la population. L'objectif est d'aboutir à des espaces publics modulables et polyvalents, accessibles et adaptés aux déplacements doux, tout en limitant l'imperméabilisation des sols et en créant des îlots de fraîcheur. Le projet vise donc à repenser les circulations et l'aménagement pour un coût global de 521 542 € HT. Locmiquélic sollicite une aide de 117 430 € au titre du FIC.

FIC aux Ruralités : aménagement d'un parking à Calan

La commune de Calan sollicite une aide de 60 000 euros afin de finaliser l'aménagement d'un parking paysager à proximité de la salle polyvalente. Un projet de verdissement de la commune et d'optimisation du foncier qui contribue à valoriser le territoire.

Un parking paysager destiné à l'école, à la salle polyvalente et au complexe sportif : le projet de Calan permet de mutualiser l'espace de stationnement tout en aménageant un site végétalisé, possiblement propice à l'installation d'ombrières photovoltaïques (en cours d'études avec Morbihan Energies).

Ce projet avait rassemblé de nombreux financements au moment de sa mise en place. La mairie de Calan n'avait donc pas sollicité le fonds de concours de Lorient Agglomération, ayant déjà atteint le taux de financement maximum légal. Or, les subventions s'avérant inférieures au prévisionnel, la municipalité recherche de nouveaux financements, alors que le projet a démarré. Ces conditions exceptionnelles l'amènent à solliciter, en dehors de la procédure classique, une aide au titre du FIC aux ruralités de 60 000 €, pour un budget global de plus de 300 000 €.

En complément du FIC, le [FIC aux ruralités](#) a été créé fin 2021 afin d'accompagner des projets de développement territorial. Ce FIC Ruralités est doté d'une enveloppe globale d'1 M€ pour 2022-2025 et s'articule autour de deux axes : le maillage territorial (services et équipements) et l'alimentation et cadre de vie (produits locaux et verdissement).

II. Aménagement, mobilités et habitat

RATP Dév reconduite pour la DSP mobilités à présent élargie à d'autres services

RATP Dév est reconduite pour la gestion, l'exploitation et la maintenance du réseau de mobilités IziLo pour 8 ans. Durant cette nouvelle concession de service public, des nouveautés sont prévues : 2 nouvelles lignes de bus et de bateau, un service de location de vélos sur tout le territoire de Lorient Agglomération et un service de covoiturage.

RATP Dév avait candidaté à sa propre succession dès fin 2022. L'entreprise est donc renouvelée dans son rôle d'exploitant, de gestionnaire et de maintenance du réseau de mobilité IziLo, via une concession de service public du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2031.

En plus du réseau de transport urbain IziLo (bus et bateaux), RATP Dév devra déployer et assurer la gestion d'une application de covoiturage sur courte distance, la gestion et la commercialisation de services vélos. D'autres nouveautés sont envisagées, à la demande de Lorient Agglomération : la mise en place d'une navette de centre-ville, l'intégration d'une nouvelle ligne terrestre T5 entre Lanester et Lorient et jusqu'à Hennebont, la reconfiguration des lignes maritimes et la création d'une ligne B10.

Les charges d'exploitation sont estimées à 327 440 430 € par RATP Dév pour 8 ans (40,93 M€ par an). S'y ajoutent celles de la navette centre-ville à 1 881 239 € et celles du service de location de vélos à 7 770 008 € pour 8 ans. Les recettes commerciales attendues s'élèvent à 56 242 441 €.



Un nouveau bateau électrique à l'étude pour la liaison entre Port-Louis et Gâvres

Le Trait-d'Union va prochainement prendre sa retraite. A 24 ans, le navire qui assure la liaison entre Gâvres et Port-Louis va laisser la place à un nouvel équipement électrique, plus adaptée à la navigation en Petite Mer de Gâvres, aux attentes des usagers et aux objectifs de décarbonation des flottes de bus et bateaux.

La ligne B4 est la ligne qui assure les liaisons entre Port-Louis et Gâvres. Elle est exclusivement exploitée par le Trait-d'Union, navire mis en service en 1999. Cependant, il est difficile de trouver un navire de remplacement adapté aux conditions de la Petite Mer de Gâvres lors des arrêts techniques ou des pannes du Trait-d'Union. Concernant les liaisons transrade, elles sont effectuées par 5 navires, dont 3 vont être remplacés par des solutions moins polluantes (électrique, à hydrogène, hybride).

Chiffres clés :

- La flotte compte 6 navires
- 4 navires dépasseront 30 ans d'ici 6 ans
- La fréquentation des lignes maritimes a progressé de 350 000 voyageurs en 1995 à près d'1 million en 2022

Afin de poursuivre la transition énergétique de la flotte, et de répondre aux enjeux d'intermodalité et d'amélioration de la qualité de l'air, le remplacement du Trait-d'Union est envisagé. Lorient Agglomération souhaite faire construire un nouveau navire électrique, mieux adapté aux conditions de navigation et aux attentes des usagers, notamment pour l'accessibilité et l'accueil de vélos à bord. Le coût global de cette construction est évalué à 1,5 million d'euros, hors aides éventuelles de l'Europe, de l'Etat et de la Région Bretagne.

Aide à l'achat de vélo : prolongement de l'opération

Vélo cargo, vélo électrique ou vélo pliant : depuis le printemps 2021, Lorient Agglomération propose de 100 à 250 € d'aide pour l'achat de l'un de ces vélos. L'opération, qui doit se terminer au 31 décembre, rencontre un tel succès qu'elle est prolongée en 2024.

4 700 dossiers reçus, plus de 4 000 foyers bénéficiaires, 779 000 € d'aides versées : le succès est indéniable. L'opération d'aide financière à l'achat d'un vélo à assistance électrique, d'un vélo cargo ou d'un vélo pliant a trouvé son public : 3,8% des ménages du territoire, représentant les 25 communes, en ont bénéficié.

L'aide intercommunale est réservée aux habitants de Lorient Agglomération, et elle est cumulable avec les éventuelles aides municipales et l'aide de l'Etat. Destinée à promouvoir le vélo comme moyen de déplacement au quotidien, elle séduit aussi bien les habitants des centres-villes urbains que des communes rurales.

L'aide devait couvrir la période allant du 2 mai 2021 au 31 décembre 2023. Mais Lorient Agglomération a décidé de la reconduire en 2024 jusqu'à consommation complète des crédits alloués ou jusqu'à la mise en place d'un nouveau service de promotion du vélo.

L'aide à l'achat d'un vélo est plafonnée à 20% du prix d'achat, dans la limite de :

- 200 € pour les vélos électriques
- 250 € pour les vélos cargos
- 100 € pour les vélos pliants.

Logistique urbaine : une charte à l'échelle de l'intercommunalité

Afin d'améliorer la qualité de l'air, la sécurité et la cadre de vie, Lorient Agglomération s'inscrit dans un programme de décarbonisation et d'optimisation de la logistique urbaine, formalisé par une charte et un plan d'actions.

La logistique urbaine (transport de marchandises) génère 50% des émissions de particules fines du transport et un tiers des oxydes d'azote, alors qu'elle ne représente que 20% des flux. Par ailleurs, elle génère des conflits d'usage en ville : 62% de stationnement de livraison s'avère illicite à Lorient en 2022. C'est notamment la gestion du dernier kilomètre qui peut représenter un levier majeur afin d'améliorer la qualité de l'air, de réduire les gaz à effet de serre et d'améliorer la sécurité et la qualité de vie. Des objectifs au cœur du PCAET et le PDM* de Lorient Agglomération

Une charte pour encadrer la logistique urbaine

Déjà au cœur d'une réflexion entreprise en 2020 avec l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires), cette logistique urbaine est l'objet d'une candidature de la collectivité dans le cadre du programme InterLUD (innovation territoriales et logistiques urbaines durable) du ministère de la Transition écologique. Depuis 2021 et son engagement dans ce programme, Lorient Agglomération a collaboré avec les acteurs publics et économiques de la logistique urbaine : réalisation d'un diagnostic entre juin 2022 et janvier 2023, suivi d'une concertation avec tous les acteurs afin de faire émerger les axes prioritaires. Le résultat est la rédaction d'une charte assortie d'un plan d'action opérationnel.

Des enjeux multiples, des actions concrètes

La charte de la logistique urbaine durable répond à plusieurs enjeux pour le territoire : environnementaux et énergétiques (modes de transports décarbonés), liés au cadre de vie (aménagements urbains, sécurité, bruit), à l'aménagement (intégration de la fonction logistique), économiques, sociaux. 13 actions ciblées sont prévues dans le cadre de cette charte, notamment l'aménagement des hypercentres, le fret par voie ferroviaire, l'implication des collectivités, des filières de livraisons alternatives pour le dernier kilomètre... Sachant que le dernier kilomètre représente en moyenne 1% de la distance parcourue mais 25% du coût des marchandises. Ces actions seront mises en place pour la majorité dans les 2 ans, avec une participation financière de Lorient Agglomération.

**Plan Climat Air Energie Territorial, Plan De Mobilité*

Dans le cadre du programme InterLUD, Lorient Agglomération a bénéficié d'un accompagnement et d'une aide financière de 42 000 € pour mener les études de diagnostic et de prospective.

Hennebont intègre l'opération de revitalisation du territoire

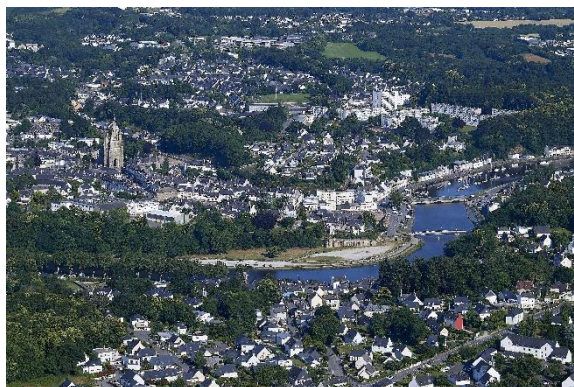
Une ville plus verte, plus attractive, et adaptée aux évolutions de la société : Hennebont redessine son cœur de ville. Ce projet s'inscrit dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain.

Réservé aux villes de moins de 20 000 habitants, le dispositif Petites Villes de Demain (PVD) est un programme national de 6 ans (2020-2026) piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires. Il vise à renforcer les moyens des élus pour accélérer la transformation de leurs centralités. L'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) est l'outil de mise en œuvre du programme PVD.

Depuis le 8 septembre 2021, 3 communes du territoire ont cosigné avec Lorient Agglomération et l'Etat la convention d'adhésion au programme.

A Hennebont, qui fait partie des signataires, le secteur d'intervention de l'ORT a été délimité selon un diagnostic et une étude de redynamisation du centre-ville et des secteurs de la gare, des Haras et de l'Abbaye Notre Dame de Joye.

Une convention-cadre précise les projets du territoire, les moyens d'accompagnement existants et les engagements des partenaires sur la période 2021-2026.



13 actions concrètes pour redynamiser le centre-ville

A partir d'études et de diagnostics réalisés sur Hennebont, 5 axes ont été définis pour engager le projet de redynamisation : un habitat de qualité en centre-ville, une dynamique commerciale et économique du cœur de ville, une politique ambitieuse en faveur de l'accessibilité et des mobilités, un cadre de vie accueillant, un accès facilité aux équipements et services publics. Ces grands axes se déclinent en 13 projets : la mise en place d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat, le développement d'un parcours marchand piéton en centre-ville appelé « flânerie hennebontaise », la création d'une foncière de commerce, l'installation d'un hôtel à l'Abbaye Notre-Dame-de-Joye, le déploiement d'une voie cyclable d'entrée de ville, la réalisation d'un pôle d'échange multimodal près de la gare, le réaménagement de la place Foch ou encore l'ouverture d'un parc à Saint Hervé.

III. Transition écologique

Tarifs eau et assainissement : une nouvelle grille tarifaire progressive et incitative aux économies d'eau

Engagée dans de lourds travaux sur le réseau d'eau et d'assainissement, et dans la logique de son plan de résilience Eau, Lorient Agglomération poursuit la convergence des tarifs sur tout le territoire. Afin de mieux équilibrer la participation des consommateurs, une nouvelle grille tarifaire est proposée aux usagers.

En charge de la production et de la distribution d'eau potable, de l'assainissement, de la gestion des eaux pluviales et des milieux aquatiques, l'action de Lorient Agglomération englobe tout le cycle de l'eau. Après les épisodes de sécheresses et de fortes pluies, l'importance de la ressource en eau n'est plus à démontrer. Les services de Lorient Agglomération œuvrent au quotidien afin de garantir l'accès à l'eau pour tous via une tarification progressive. D'importants travaux sont en cours pour renouveler le réseau d'eaux usées et d'optimiser les performances de traitement des unités de production d'eau et des stations d'épuration. Mais la collectivité souhaite également accompagner les usagers dans la réduction des consommations d'eau en essayant de mieux intégrer la composition des foyers dans sa politique tarifaire. L'objectif est une stabilisation globale de la consommation annuelle malgré les besoins croissants, dus notamment à l'accueil de nouveaux usagers sur le territoire.



Tarifs de l'eau : une évolution pour plus d'équité

Afin de responsabiliser les usagers et d'encourager à la sobriété, Lorient Agglomération renforce la tarification progressive, tout en intégrant la poursuite de la convergence tarifaire sur tout le territoire (à horizon 2026).

Pour les usagers domestiques, 4 tranches de tarif sont mises en place pour 2024 (au lieu de 2), et un dispositif d'accompagnement des particuliers en difficulté est proposé (chèque eau). L'abonnement reste à 70 € HT/an.

Les quatre tranches sont définies par les volumes de consommation :

- 0 à 30 m³ = 0,87 € HT/m³
- 31 à 70 m³ = 1,61 € HT/m³
- 71 à 110 m³ = 1,64 € HT/m³
- Plus de 110 m³ = 1,67 € HT/m³

Une attention particulière est portée pour les consommations de 80 m³ : l'évolution sera comprise entre 6,12 € TTC (secteur Est) et 24,23 € TTC (logements collectifs à Lanester).

Concernant l'assainissement collectif, l'abonnement est maintenu à 50 € HT/an, la consommation progresse également :

- 0 à 30 m³ = 1,04 € HT/m³
- 31 à 70 m³ = 1,68 € HT/m³ et 1,60 € pour Lanester
- 71 à 110 m³ = 1,72 € HT/m³ et 1,65 € pour Lanester
- Plus de 110 m³ = 1,78 € HT/m³ et 1,70 € pour Lanester

Pour les usagers non domestiques, une tarification spécifique à tarif unique sera opérationnelle dès le 1^{er} janvier. Les 114 usagers concernés sont essentiellement des activités industrielles, tertiaires et hospitalières

- 0 à 30 m³ = 1,06 € HT/m³
- Plus de 30 m³ = 1,60 € HT/m³

Les tarifs pour l'assainissement sont les mêmes que pour les usagers domestiques.

D'une manière générale, les tarifs relatifs aux travaux ou prestations sur l'assainissement collectif et non collectif augmentent de 2,60% pour tenir compte de l'inflation.

Récupérateur d'eau de pluie : l'aide étendue à certaines associations

Repenser les usages de l'eau et limiter le recours à l'eau potable sont des enjeux majeurs du Plan de Résilience Eau de Lorient Agglomération. Afin d'encourager la réutilisation des eaux de pluies, la collectivité propose déjà une aide de 50 € par foyer pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie. Le dispositif est prolongé et étendu aux associations gestionnaires de jardins familiaux.

Dans le cadre de son plan de résilience eau, Lorient Agglomération souhaite promouvoir la réutilisation des eaux pluviales : pour arroser le potager et les plantes du jardin ou d'intérieur, pour laver un véhicule, du matériel, une cour ou une allée, et même pour remplir la chasse d'eau (dans le cadre d'un système de disconnexion pour préserver le réseau d'eau potable de pollution) ... Par ailleurs, la récupération de l'eau de pluie permet aussi de réduire les rejets d'eau pluviale et le ruissellement dans les réseaux publics de collecte.



Afin d'encourager les habitants à utiliser l'eau de pluie, Lorient Agglomération propose depuis juin 2023 une aide financière de 50 € HT par foyer pour l'achat d'un système de récupération d'au moins 300 L. Pour 2024, le dispositif est prolongé dans la limite du budget de 50 000 €, afin d'accompagner 1000 foyers. Il est même étendu aux **associations gestionnaires de jardins familiaux**. Les demandes devront être réalisées avant le 31 décembre 2024.

Les critères d'éligibilité restent les mêmes :

- Résider sur l'une des 25 communes de Lorient Agglomération
- Être un particulier ou une association
- Le matériel acheté doit présenter une capacité d'au moins 300 litres
- Fournir une copie de la facture d'achat du récupérateur et des équipements annexes de moins de 3 mois

A retenir :

- 50 € par foyer ou par parcelle, dans la limite de 80% du montant d'achat
- Récupérateur d'au moins 300 litres
- Déposer sa demande avant le 31 décembre 2024 dans les 3 mois suivant l'achat

Mois de la biodiversité : appel à projets

Préservation de la santé humaine et des écosystèmes : ce sont les thèmes à l'honneur pour le prochain Mois de la Biodiversité et du développement durable du 22 mai au 23 juin 2024. Lorient Agglomération invite les associations à candidater pour y participer.

Alors que Lorient Agglomération vient d'approuver son Plan Local Santé Environnement, les thématiques annoncées pour le Mois de la biodiversité rejoignent la politique locale et la volonté de l'institution de sensibiliser le public au bien-être apporté par la diversité biologique.

Lorient Agglomération lance un nouvel appel à projets à destination des associations locales pour animer le Mois de la Biodiversité et du Développement durable du 22 mai au 23 juin 2024. Cet événement vise 3 objectifs : mettre en valeur l'action des associations locales, promouvoir les comportements éco responsables, et faire connaître les actions concrètes locales.



Les animations proposées doivent s'inscrire dans un ou plusieurs axes du Projet de Territoire : vivre ensemble ; rayonner ; transformer ; équilibrer. Les projets devront comporter une action d'information, de sensibilisation ou de mobilisation de la population autour des enjeux liés à la préservation de la santé et des écosystèmes, ou d'autres thématiques du projet de territoire. Ateliers, conférences, débats, visite, randonnées, jeu : toutes les formes sont possibles. L'enveloppe prévisionnelle est de 30 000 € (3 000 € max par projet).

Pratique :

Qui peut répondre ? Toutes les associations locales implantées sur l'une des 25 communes, un projet par association.

Quels types de projets ? Ceux comportant une action d'information, de sensibilisation ou de mobilisation.

Quel calendrier ? Date limite de dépôt des projets le 2 février 2024

Infos et dossier de candidature sur www.lorient-agglo.bzh

Contrat Local de Santé : un partenariat avec BBO Communauté

Blavet Bellevue Océan (BBO) Communauté souhaite rejoindre Lorient Agglomération dans la construction d'un Contrat Local de Santé (CLS) avec l'Agence Régionale de Santé.

Lorient Agglomération et BBO Communauté deviennent partenaires pour le lancement et le financement de la phase d'élaboration de leur Contrat Local de Santé. Porté par la loi Hôpital Patients de 2009 puis par la loi de modernisation du système de santé de 2016, le Contrat Local de Santé permet aux Agences Régionales de Santé (ARS) de contractualiser avec les collectivités et les EPCI sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soin et l'accompagnement médico-social.

La collaboration entre les deux collectivités portera sur les 5 années de mise en œuvre du CLS et doit permettre d'harmoniser les réponses apportées en matière de soin, de prévention et de conditions de vie de la population des deux territoires. Ainsi, le périmètre du futur CLS est élargi : il comprend

les 25 communes de Lorient Agglomération et les 5 communes de BBO Communauté. De même, les instances entrent au comité de pilotage du CLS, co-présidé par le Président de Lorient Agglomération et la Présidente de BBO Communauté. Enfin, BBO Communauté participera financièrement aux coûts du CLS : création de deux postes de chargés de mission, frais de fonctionnement, communication... La signature du CLS est programmée pour le printemps 2025.

IV. Développement et attractivité du territoire

Inventaire des Zones d'activités économiques

Lorient Agglomération a fait réaliser l'inventaire des 15 zones d'activités économiques d'intérêt communautaire. L'objectif est de mieux connaître et anticiper les évolutions du foncier économique, artisanal et industriel pour l'optimiser. Cet inventaire a été réalisé par la nouvelle mission PAE (Parcs d'activités économiques) qui sera en charge de la gestion du foncier d'entreprise.

15 zones d'activités économiques (ZAE) dans 11 communes, pour un total de 294 unités foncières et plus de 209 ha. C'est le résultat de l'inventaire des ZAE réalisé par la mission Parcs d'activités économique de Lorient Agglomération et Audélor. Les ZAE comptent 391 occupants et 2 unités foncières vacantes (taux de vacance de 0.7%). Les parcs les plus importants sont : le Restavy (Plouay) avec 59 unités foncières et 51 occupants, la ZA du Mourillon (Quéven) avec 54 parcelles et 65 occupants, le parc du Rohu (Lanester) avec 28 unités foncières pour 16 occupants ou encore le Nautique de Keroman (Lorient) qui compte seulement 15 parcelles pour 101 occupants.



Cet inventaire a été réalisé conformément à la Loi Climat et Résilience (22/08/2021), dans le cadre de l'objectif de sobriété foncière et de zéro artificialisation nette (ZAN). Il donne l'état parcellaire des unités foncières, avec surface et identification du propriétaire, la liste des occupants, le taux de vacance. L'inventaire ainsi réalisé doit permettre d'optimiser la gestion des zones et des parcs d'activités. Il sera renouvelé tous les 6 ans.

Chiffres clés :

- 15 ZAE sur 11 communes
- 294 unités foncières
- 0,7% de taux de vacance
- 232 propriétaires
- 391 occupants

Droit de préemption urbain : délégation à Lorient Agglomération pour les parcs d'activités économiques

Dans l'objectif du ZAN défini par la loi Climat et résilience, Lorient Agglomération veut optimiser la gestion et le développement de ses parcs d'activités économiques (PAE). Pour y parvenir, l'intercommunalité souhaite utiliser le droit de préemption urbain qui peut lui être délégué par les communes.

Optimisation foncière, zéro artificialisation nette, gestion des parcs et zones d'activités économiques : Lorient Agglomération cherche à mieux organiser et prévoir le développement du foncier économique sans entraver l'attractivité du territoire. Parmi les outils à sa disposition - requalification, verticalisation - l'agglomération souhaite utiliser le droit de préemption urbain qui peut lui être délégué par les collectivités (article L 213-3 du code de l'urbanisme) sur le périmètre des PAE communautaires.

Cette délégation de droit de préemption permettrait de réduire les formalités administratives, de raccourcir les délais de traitement et de développer des outils de veille et d'analyses sur le sujet.

Parc d'activité économique : un nouveau parc à Calan, l'extension de celui de Kerpont

Lorient Agglomération prépare la création d'un nouveau parc d'activités artisanales et industrielles à Calan, ainsi que la réalisation de l'extension prévue du parc de Kerpont à Caudan. Des opérations qui nécessitent des investissements dans l'achat de foncier disponible.

Création d'un parc artisanal et industriel à Calan

En complément des actions d'optimisation foncière, Lorient Agglomération poursuit des projets d'aménagement de nouvelles surfaces foncières pour les activités économiques en s'assurant de leur compatibilité avec l'objectif de réduction de l'artificialisation des sols. Une opportunité a été identifiée dans le secteur de Poulgrio à Calan pour accueillir la création d'un nouveau parc d'activités économiques (PAE).

Ce nouveau parc serait doté d'une surface de 3,6 ha, et dédié aux activités artisanales et industrielles. Le site est actuellement classé 1AUi par le PLU* en vigueur, il est directement urbanisable, conformément aux directives du SCOT*. Afin de finaliser ce projet, Lorient Agglomération souhaite acheter près de 40 000 m² de terrains issus des parcelles d'un même propriétaire privé, pour un montant global de 158 383,50 €.

Extension du parc de Kerpont à Caudan

L'extension, d'une superficie de 35 ha environ, a été prévue dans le schéma directeur des zones d'activités 2019-2023 et approuvé par le Conseil communautaire de juin 2019. Lorient Agglomération souhaite donc acquérir 40 000 m² environ auprès de la propriétaire des parcelles concernées. Un accord a été trouvé pour un montant de 293 600 € : le prix est supérieur à l'évaluation de France Domaine mais trouve sa justification dans l'intérêt économique de cette extension, dans un secteur soumis à forte pression foncière.

**Plan Local d'Urbanisme - Schéma de cohérence territoriale*

La Sellor retenue pour la DSP gestion des espaces muséographiques

La Sellor va poursuivre sa mission de gestion, d'exploitation et d'animation des équipements muséographiques de Lorient Agglomération.

La Cité de la Voile - Eric Tabarly, le sous-marin Flore et son musée, le Haras National d'Hennebont : ces équipements sont la propriété de Lorient Agglomération qui a renouvelé sa confiance en la SELLOR pour en assurer la gestion et l'animation. La concession de service public qui lie la SELLOR à Lorient Agglomération est conclue pour une durée de 10 ans et prendra effet au 1^{er} mars 2024.

La SELLOR souhaite développer de nouveaux projets en partenariats avec les acteurs du monde maritime, du nautisme, de l'histoire, de la culture, des scientifiques, des habitants...

Les tarifs seront en légère progression par rapport

à 2023 et évolueront annuellement. De nouvelles activités sont prolongées ou annoncées : Hall Pen Duick, Cité des Moussaillons, location écurie d'honneur et hébergements insolites au Haras, découverte de la voltige au Haras, escape game au Flore, nouveau parcours de visite au Flore (à partir de 2026)

Le montant des produits attendu s'élève à 5 600 447 € par an, dont 1 827 000 de contribution financière de Lorient Agglomération. Cette contribution sera actualisée chaque année en tenant



compte de l'inflation. La SELLOR prévoit des investissements à hauteur de 1 710 000 € sur les 10 ans pour entretenir et faire évoluer les équipements.

Tourisme : un nouveau schéma de développement touristique 2023-2033

Préparé en concertation avec les communes et les acteurs du tourisme et l'appui de l'Agence départementale du tourisme, le nouveau schéma de développement touristique vise à renforcer l'attractivité du territoire dans le respect des ressources et du cadre de vie. Secteur économique local d'importance, le tourisme doit profiter à toutes les communes.

« Un tourisme conciliant le nécessaire développement économique avec la valorisation des richesses du territoire, fort de ses diversités entre mer, rade et vallées ». C'est l'ambition du nouveau schéma de développement touristique 2023-2033.

Alors que le tourisme représente déjà 5,9% des emplois du territoire, Lorient Agglomération souhaite accompagner son développement et sa structuration afin d'assurer un juste équilibre. L'un des objectifs est notamment de mieux irriguer la partie nord de la destination Lorient Bretagne sud, moins attractive aujourd'hui que le littoral.

La nouvelle stratégie touristique se décline autour de 5 axes et 84 actions :

- Renforcer la valeur ajoutée du tourisme dans notre économie
- Proposer un développement touristique durable
- Valoriser la rade de Lorient, développer des pôles d'attractivité et constituer un nouveau tourisme autour du patrimoine de mémoire de la Seconde Guerre mondiale
- Proposer des hébergements touristiques de qualité dans le respect des besoins de la population locale
- Assurer l'accessibilité de l'offre touristique de Lorient Bretagne Sud.



Capitaliser les richesses existantes

Ce nouveau Schéma de développement touristique mise sur les nombreuses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et culturelles du territoire pour le faire rayonner. Ainsi, la rade de Lorient, au carrefour de l'histoire et des mobilités, doit devenir un pôle touristique structurant, plus visible et lisible. De même, d'autres pôles touristiques ont été identifiés afin d'équilibrer l'offre : les pratiques équestres et d'eaux-vives à Hennebont et Inzinzac-Lochrist, le sport de glisse et le nautisme à Guidel-Plage, les randonnées et activités fluviales autour du Blavet, la mise en valeur de Poul-Fetan à Quistinic... Enfin, un nouveau circuit de tourisme serait à créer pour valoriser l'histoire et les vestiges de la Seconde Guerre mondiale, autour de l'ancienne base des sous-marins de Keroman, de l'abri anti-bombes place Alsace Lorraine, du mur de l'Atlantique au Courégant, de l'habitat provisoire de Soye, etc.

Structurer l'activité pour garantir la qualité de vie

La collectivité souhaite préserver les richesses et les équilibres locaux tout en favorisant l'activité touristique, créatrice d'emploi. Il est donc important de veiller à faciliter les recrutements dans le secteur, notamment en accompagnant le logement saisonnier. De même, Lorient Agglomération souhaite mettre en place des outils de régulation des locations saisonnières de courte durée, afin de ne pas nuire à l'offre de logement longue durée pour les habitants. Si l'accessibilité des clientèles touristiques est assurée par la desserte ferroviaire, des mobilités douces ou alternatives sont à développer pour mailler le territoire. Et l'accès aux personnes en situations de handicap sera également développé, en lien avec le projet HIT (Handicap Innovation Territoire) soutenu par Lorient Agglomération. Enfin, le développement durable reste au cœur des orientations touristiques : mise en avant d'activités sobres, valorisant la biodiversité et les richesses naturelles, démarches RSE des acteurs publics et privés...

Chiffres clés du tourisme été 2023 pour la destination Lorient-Quimperlé :

- 154 422 nuits réservées sur les plateformes (+8,5%)
- CA en hausse à 19,4 M€ (+19%) pour la réservation sur plateformes
- 126 €/nuit (+10%) dépensés en moyenne
- 3,85 millions de nuitées touristiques globales (+2,2%)

Source Audélor / communication 218

Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan : une convention triennale avec la Région Bretagne

Une convention lie les 7 intercommunalités de la destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan et la Région : une coopération territoriale en faveur d'un tourisme responsable, équilibré et innovant.

Comme l'ensemble des 10 destinations touristiques de Bretagne, la destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan s'engage auprès de la Région en signant une convention sur 3 ans. La destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan réunit 7 EPCI : Lorient Agglomération, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, Auray Quiberon Terre Atlantique, Questembert Communauté, Arc Sud Bretagne, CC de Belle Ile en Mer, Blavet Bellevue Océan communauté. La convention qui lie la destination à la Région a plusieurs objectifs, dont la convergence des politiques et des moyens. Si l'accord s'applique à une vaste échelle, il ne néglige pas pour autant les spécificités locales qui font la richesse de la destination et son identité.



Un positionnement équilibré

En concertation avec les 7 EPCI de la destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan, un positionnement stratégique a été défini : « *un laboratoire de projets visant un équilibre durable entre vie à l'année, préservation des ressources et expérience touristique* ». La convention 2023-2025 s'organise selon deux axes prioritaires, déclinés eux-mêmes en 25 actions : des mobilités au service de l'équilibre territorial, de l'environnement et des découvertes ; préserver et valoriser nos savoir-faire et nos patrimoines naturels, culturels et historiques. Des objectifs en cohérence avec le schéma de développement touristique de Lorient Agglomération et avec le schéma régional de développement touristique. Ce partenariat entre enfin dans le champ de l'axe 3 du Projet de Territoire : coopérer.

La Région apporte son soutien financier avec une aide de 70 000 €/an pour financer 2 postes de chargés de mission, un soutien en investissement de 305 705 € par an sur 3 ans, et un soutien fonctionnel de 40 895 €/an.

Contact presse Lorient Agglomération :

Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - 06 01 19 30 08 mbretonrobin@agglo-orient.fr
<https://www.orient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/>